



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2026

### RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Chantale Dufort, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Didace à l'effet :

**QUE** le conseil municipal a présenté et déposé, le 16 mars 2026, le projet de règlement 417-2026, intitulé « *Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux* », ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité de Saint-Didace en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

**QUE** l'adoption du règlement 417-2026 sera faite lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19 h 30, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace;

**QUE** ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 380 rue Principale, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au [www.saint-didace.com](http://www.saint-didace.com).

Donné à Saint-Didace, ce 1<sup>er</sup> jour d'avril 2026

Chantale Dufort  
Directrice générale et greffière-trésorière